

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

**Arrêté du 21 avril 2016 modifiant l'arrêté modifié du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020**

NOR : DEVR1610818A

**Publics concernés :** exploitants des installations soumises au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

**Objet :** l'arrêté a pour objet de compléter et de modifier l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. Celui-ci fixe la liste des installations productrices d'électricité, qui ne bénéficient pas de quotas gratuits mais doivent restituer des quotas, ainsi que la liste des exploitants et installations autres avec les quotas gratuits affectés pour la période 2013-2020.

**Entrée en vigueur :** cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

**Notice :** l'arrêté supprime deux installations de l'annexe I qui concerne les installations qui produisent exclusivement de l'électricité et ne reçoivent aucun quota gratuit, modifie l'intitulé de certaines installations (changement d'exploitant ou de dénomination sociale) et corrige un numéro d'identification.

Il modifie l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014, qui concerne les installations bénéficiant de quotas gratuits afin de :

- tenir compte des changements d'exploitants et de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ;
- intégrer une installation nouvelle entrante et les quotas qui lui sont affectés ;
- supprimer les installations dont l'activité a cessé et exclure une installation qui n'est plus soumise au système d'échange de quotas ;
- prévoir des quotas réduits pour des installations qui sont en situation de cessation partielle d'activité ;
- prévoir des quotas augmentés pour les installations qui étaient précédemment en situation de cessation partielle d'activité et qui retrouvent en 2015 un niveau d'activité suffisant pour justifier de cette augmentation ;
- réviser à la baisse les allocations d'une installation d'un secteur qui était considéré comme exposé aux fuites de carbone et qui ne l'est plus depuis 2015 ;
- procéder à des corrections d'allocations pour certaines installations dont les dates de cessation ont été précisées.

Il complète l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié pour prévoir les quotas supplémentaires accordés à une installation qui a connu une extension significative de capacité.

**Références :** cet arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 2003/87/CE du Parlement et du Conseil du 13 octobre 2003 modifiée établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil ;

Vu la décision 2011/278/UE du 27 avril 2011 définissant des règles transitoires pour l'ensemble de l'Union concernant l'allocation harmonisée de quotas d'émission à titre gratuit conformément à l'article 10 *bis* de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu la décision 2013/448/UE du 5 septembre 2013 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 229-5 et suivants et R. 229-5 et suivants ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2013 relatif aux modes de calcul de l'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les mentions à ajouter, à supprimer ou à modifier dans les différentes annexes de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé sont énumérées en annexe au présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de l'énergie et du climat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 avril 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
 de l'énergie et du climat,*  
 L. MICHEL

## A N N E X E S

### A N N E X E I

#### DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : INSTALLATIONS PRODUISANT EXCLUSIVEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ ET NE RECEVANT AUCUN QUOTA GRATUIT

##### 1. Installations supprimées :

Au tableau de l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes ci-dessous sont supprimées :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000653	Electricité de France	EDF CPT VITRY
FR000000000000905	Electricité de France	EDF Centre de Production Thermique de BOUCHAIN

##### 2. Changements d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations :

Au tableau de l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes correspondant aux identifiants mentionnés dans la colonne de gauche sont remplacées par les lignes ci-après :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000587	UNIPER France POWER	UNIPER - Centrale de PROVENCE
FR000000000001149	ENGIE THERMIQUE FRANCE	ENGIE THERMIQUE FRANCE - Centrale de Fos-sur-Mer CYCO-FOS
FR000000000001159	ENGIE THERMIQUE FRANCE	ENGIE THERMIQUE FRANCE - Centrale de Fos-sur-Mer COM-BIGOLFE

##### 3. Correction du numéro d'identification :

A l'annexe I de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, le numéro d'identification de la ligne concernant l'installation « Centrale de Saint-Pierre-et-Miquelon » est remplacé par le numéro d'identification suivant (correction de numéro d'identification) :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR-new-61050201	EDF SEI	Centrale de Saint-Pierre-et-Miquelon

## ANNEXE II

DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : EXPLOITANTS ET INSTALLATIONS  
ET MONTANTS DE QUOTAS AFFECTÉS POUR LES ANNÉES 2013 À 2020

## 1. Changements d'exploitants, de dénomination des sociétés exploitantes et/ou d'installations :

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les informations des lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les informations correspondantes :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION	NOM DE L'EXPLOITANT	NOM DE L'INSTALLATION
FR000000000000105	RIVE DROITE Energie	RIVE DROITE Energie - HAUTS DE GARONNE
FR000000000000170	SECANIM BRETAGNE	SIFDDA BRETAGNE site de Plouvara
FR000000000000192	ECO CHALEUR DE BREST	Chaufferie du Spernot
FR000000000000554	SECANIM Centre	SECANIM Centre
FR000000000000924	ASCO INDUSTRIES	ASCO INDUSTRIES USINE DES DUNES
FR000000000001095	SWISS KRONO SAS	SWISS KRONO SAS
FR-new-06410379a	INEOS DERIVATIVES LAVERA	IDL - LPG
FR-new-06410379b	INEOS CHEMICALS LAVERA	INEOS CHEMICALS LAVERA
FR-new-07001875	Matériaux enrobés du Nord	Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud

## 2. Nouvel entrant :

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, est insérée la ligne suivante (numéro d'identification, exploitant, nom de l'installation et quotas affectés) :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR-new-05905393	ENGIE COFELY	Cogénération du site PSA Sochaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FR-new-06111084	ENGIE Energie Services, COFELY	Chaufferie des Papèteries du Léman	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 3. Cessations d'activité :

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000370	Arjowiggins Rives SAS	Arjowiggins Rives SAS Usine de Charavines	4 618	4 538	4 457	0	0	0	0	0	13 613
FR000000000000508	Papeterie des Châtelles	Papeterie des Châtelles	12 561	12 343	12 123	0	0	0	0	0	37 027

## 4. Exclusion d'installation :

L'installation citée dans le tableau ci-dessous est exclue du système d'échange de quotas du fait qu'elle n'atteint plus la puissance nécessaire pour être éligible à ce système. A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne correspondante :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000326	PARISOT SAS	PARISOT SAS	3 561	3 187	4 295	0	0	0	0	0	11 043

## 5. Cessations partielles d'activité :

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000224	COFELY	COFELY - CHAUFFERIE CENTRALE DU VERT BOIS	9 416	8 427	1 866	3 267	2 816	2 380	1 958	1 551	31 681
FR000000000000242	GRAND TROYES	Chaufferie Centrale des Chartreux	7 109	6 361	2 818	2 467	2 126	1 797	1 478	1 171	25 327
FR000000000000319	IMERYS TC	IMERYS TC Site de COMMENAILLES	13 125	12 897	12 666	6 217	6 099	5 980	5 860	5 739	68 583
FR000000000000349	STORENGY	STORENGY Stockage Souterrain d'ETREZ	21 634	19 360	9 301	4 704	4 053	3 421	2 812	2 225	67 510
FR000000000000636	CONSERVES France	CONSERVES France - site de Tarascon	7 751	7 171	6 605	880	758	640	526	416	24 747
FR000000000000651	Société géothermale des Rives de la Marne	Société géothermale des Rives de la Marne	10 754	9 624	8 525	0	0	0	0	0	28 903
FR000000000000683	STORENGY	Stockage Souterrain de BEYNES	20 240	18 113	16 044	7 218	6 218	5 250	4 314	3 413	80 810
FR000000000000720	SEFIR	Chaufferie Urbaine Fossés Trempés Franconville	4 959	4 438	1 966	860	742	627	515	408	14 515
FR000000000000763	CPCU	Kremlin Bicêtre	77	69	15	54	46	39	32	26	358
FR000000000000797	NIMERGIE	Réseau de Nimes	20 835	18 646	16 518	7 229	6 231	5 266	4 332	3 431	82 488
FR000000000000839	VELCOREX SINCE 1828	VELCOREX SINCE 1828	14 532	8 854	8 697	8 537	8 374	8 211	8 046	7 881	73 132
FR000000000000924	ASCO INDUSTRIES	ASCO INDUSTRIES USINE DES DUNES	82 832	81 393	79 938	61 178	60 018	58 849	57 663	56 474	538 345
FR000000000000998	GRTgaz Région Nord Est	GRTgaz station de compression d'Arleux-en-Gohelle	645	577	511	0	0	0	0	0	1 733
FR000000000001020	Bernard RIVANO	BONILAIT PROTEINES	15 644	19 215	18 874	11 699	11 485	11 271	11 055	10 841	110 084
FR000000000001078	SODC	SODC	17 332	15 510	13 741	6 014	5 184	4 380	3 603	2 854	68 618
FR-new-05401578	Coopérative agricole Terre d'alliances	Coopérative agricole Terre d'alliances	2 219	1 986	1 759	770	663	560	460	364	8 781
FR-new-05800571	Vallourec Tubes France	Tuberie de Déville	38 638	37 967	37 288	18 301	17 955	17 604	17 250	16 894	201 897
FR-new-06102291	Coopérative agricole Terre d'alliances	Coopérative agricole Terre d'alliances	2 797	2 503	2 217	970	836	706	580	459	11 068
FR-new-06103857	Coopérative agricole Terre d'alliances	Coopérative agricole Terre d'alliances	1 736	1 553	1 376	602	519	438	360	285	6 869
FR-new-06104828	COOPERATIVE DAUPHINOISE	COOPERATIVE DAUPHINOISE	710	635	562	246	212	179	147	116	2 807

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR-new-06110996	Entreprise Malet - Grands Chantiers - PE 15	Entreprise Malet - Grands Chantiers - PE 15	1 995	1 786	1 581	418	360	304	250	197	6 891
FR-new-06410379a	INEOS DERIVATIVES LAVERA	IDL - LPG	153 501	150 835	148 138	116 380	114 175	111 949	109 695	107 433	1 012 106
FR-new-07000631	VALLOUREC OIL AND GAS France	VALLOUREC OIL AND GAS France Usine filet	8 733	8 582	8 428	4 137	4 058	3 979	3 899	3 819	45 635
FR-new-07000633	Vallourec Tubes France	Vallourec Tubes France - tuberie d'Aulnoye-Aymeries	38 631	37 960	37 281	18 298	17 951	17 601	17 247	16 891	201 860
FR-new-07000922	HUNTSMAN P&A France SAS	HUNTSMAN P&A France - usine de Calais	165 055	162 189	159 288	131 208	128 722	126 210	123 669	121 119	1 117 460

6. Reprise d'un niveau d'activité supérieur au niveau antérieur, justifiant une augmentation d'allocation :

Les installations suivantes, précédemment en situation de cessation partielle d'activité, ont vu leur niveau d'activité augmenter en 2015. Les seuils justifiant d'une augmentation des allocations ayant été atteints, à l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000141	CHALON ENERGIE	Chaufferie des Aubépins (CHALON)	13 225	10 889	2 477	3 693	3 182	2 687	2 207	1 746	40 106
FR000000000000928	SNC Renault (Douai)	Usine Renault de Douai	37 986	33 994	30 293	44 979	44 128	43 267	42 396	41 521	318 564
FR-new-05805324	BOREALIS CHIMIE SAS	Atelier d'acide nitrique N7	89 428	43 938	43 152	84 716	83 111	81 490	79 849	78 203	583 887
FR-new-05805325	BOREALIS CHIMIE SAS	Atelier de fabrication d'ammoniac AM2	267 828	263 176	258 470	507 428	497 814	488 106	478 278	468 416	3 229 516

7. Modification du statut d'exposition aux fuites de carbone :

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, la ligne qui débute par l'identifiant dans le tableau ci-après est remplacée par la ligne correspondante :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000336	PANNEAUX DE CORREZE	PANNEAUX DE CORREZE	29 793	29 276	18 893	16 530	14 240	12 024	9 880	7 816	138 452

## 8. Corrections :

A l'annexe II de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, les lignes qui débutent par les identifiants dans le tableau ci-après sont remplacées par les lignes correspondantes :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000155	Lafarge Ciments	Lafarge Ciments - usine de Frangey	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FR000000000000237	IMERYS TC site de Limonest	IMERYS TC site de Pargny sur Saulx Bois du Roi	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FR-new-05202348	COOPERATIVE LUR BERRI	LUR BERRI site SEMENCES AICIRITS	1 281	1 147	0	0	0	0	0	0	2 428
FR-new-06506349	PEUGEOT CITROEN AULNAY SNC	PEUGEOT CITROEN AULNAY SNC	21 662	0	0	0	0	0	0	0	21 662
FR-new-07001815	HAINAUT ENROBE	centrale d'enrobage mobile	2 977	0	0	0	0	0	0	0	2 977
FR-new-07001875	Matériaux enrobés du Nord	Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FR-new-10010658	COLAS Centre-Ouest -direction grands projets	COLAS Centre-Ouest - centrale d'enrobage mobile RMS300	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## ANNEXE III

## DE L'ARRÊTÉ DU 24 JANVIER 2014 MODIFIÉ : EXTENSIONS SIGNIFICATIVES DE CAPACITÉ

A l'annexe III de l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié précité, est insérée la ligne suivante (numéro identification, nom de l'installation et quotas supplémentaires affectés) :

NUMÉRO d'identification	NOM de l'exploitant	NOM de l'installation	QUANTITÉ DE QUOTAS AFFECTÉS								
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total période
FR000000000000306	FICOBEL Chez COFELY	FICOBEL	0	0	67 949	66 724	65 499	64 274	63 049	61 824	389 319